



le Petit BONHOMMIEN

N°322

Décembre 2024

JOYEUSES FETES !

M. Le Maire et tout le Conseil Municipal, ainsi que les employé.e.s communaux, vous souhaitent de belles fêtes de fin d'année, et vous adressent leurs meilleurs vœux pour cette année 2025.

Souhaitons ensemble qu'elle apporte plus de joie de vivre, de sérénité et de convivialité dans chacun de nos foyers et lors des différents rendez-vous municipaux.



SOMMAIRE:

- p. 2-6 : Informations Municipales
- p. 7-8 : Vie associative
- p. 9-10 : Un peu d'histoire
- p. 12-13 : Festivités
- p. 14-15 : Informations régionales
- p. 16 : Invitation Vœux du Maire

INFORMATIONS MUNICIPALES

CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE :

Tous les deux ans, la cérémonie du 11 novembre a lieu au Bonhomme, organisée par les anciens combattants de Lapoutroie et du Bonhomme réunis.

Une très belle cérémonie cette année sur la place de Kernillis, en présence de Frédéric PERRIN et Philippe GIRARDIN, Maires, des élus municipaux de Le Bonhomme et de Lapoutroie, de Messieurs BRUN René et FLO-RANCE Yves, Président et Vice-Président de l' UNC du Bonhomme - Lapoutroie - Fréland, avec les pompiers de Lapoutroie et du Bonhomme, ainsi que la Concordia de Lapoutroie.



Plusieurs décorations ont été remises, pour nos Bonhommiens : M. Yves FLORANCE et M. Constant PERRIN .
Pour Lapoutroie : M. Michael POIRET; M. Claude BARADEL et M. Denis MARCHAND, et M. Francis ANTOINE.



VENTE EXCEPTIONNELLE :

La Commune met en **vente 4 pneus hiver** de marque HANKOOK, type WINTER I, dimension 195/65R15 91T. Le montant minimal des offres est de 120,00 €, ils seront vendus au plus offrant.

Les offres seront réceptionnées jusqu'au 31/12/2024.

Les offres peuvent être faites par mail à mairie-du-bonhomme@orange.fr ou par courrier à Commune de LE BONHOMME – 61 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens – 68650 LE BONHOMME ou déposé dans la boîte aux lettres ou en Mairie. Attention, une offre écrite est nécessaire comportant le montant de l'offre, vos coordonnées ainsi que votre signature.

NOUVEAUX PACSES :

Nous adressons toutes nos félicitations à :

- ♦ REGIER Hannale, Katherina et VIGNEAU Jacques, Pierre, Roger, qui se sont pacsés le 29/10/2024,

...ainsi qu'à notre récemment embauché aux services techniques :

- ♦ LAURENT Killian, Cédric et sa compagne OBLIGER Noémie, qui se sont pacsés également en Mairie du Bonhomme, le 13 décembre 2024.!

FERMETURE HIVERNALE
Les bureaux de la Mairie et de la Poste seront fermés pour les fêtes de fin d'année.

Fermeture à partir du lundi 23 décembre jusqu'au vendredi 3 janvier 2025 inclus.

REOUVERTURE AU PUBLIC

Attention : le ramassage des sapins offerts et vendus par la Mairie, est prévu **le mercredi 8 janvier 2025.** Merci de les déposer à l'extérieur et facilement accessibles.



ETAT CIVIL 2024

Naissances :

- Evane **JACOPS** le 01/01/2024
- Anselme, Louis **DRAPEAU** le 03/06/2024
- Alix, Nathalie, Aimée **FLEITH** le 16/10/2024

Décès :

- Geneviève, Marie, Thérèse **BARLIER** le 19/01/2024
- Dominique **LOIGEROT** le 22/01/2024
- Marie-Thérèse, Marthe **HUSSON** le 05/02/2024
- Edith, Louise **FEDRAU** le 17/02/2024
- Marie, Brigitte **BAERENZUNG** le 08/03/2024
- Catherine, Danielle, Marie **MICHEL** le 17/03/2024
- Madeleine, Marthe **LIER** le 02/06/2024
- Joseph, Albin **DENTELLA** le 15/06/2024
- Seng **LAO** le 19/06/2024
- Irène **BONN** le 06/07/2024
- Jean, Jacques, François, Etienne **BIEHLER** le 03/09/2024
- Albert, Joseph **MIEHE** le 07/09/2024
- Liliane **FORNY** le 28/09/2024

Mariages :

- Michel, Jacques **BRANAS**
et Viviane, Gilberte **FLORANCE**
le 02/05/ 2024

PACS :

- Dorian, Didier **CHINOT** et Alycia **BIZOT-THIRION** le 23/04/2024
- Benjamin **KRANKLADER** et Christine, Nathalie **BURKHALTER** le 12/08/2024
- Jacques, Pierre, Roger **VIGNEAU** et Hannale, Katherina **REGIER** le 29/10/2024
- Killian, Cédric **LAURENT** et Noémie **OBLIGER** le 13/12/2024



BOIS D'AFFOUAGE — ANNEE 2025

Suite à la décision du conseil municipal, les tarifs 2023 sont encore maintenus pour 2025 :

- 154 € TTC la corde pour le résineux
- 198 € TTC la corde pour le bois dur

Si vous souhaitez du bois d'affouage pour l'année prochaine, vous pouvez en informer la mairie en remplissant le coupon ci-joint.

TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 13 janvier 2025

Nom :
Prénom :
Adresse :
Téléphone :

MA COMMANDE :

Merci de cocher la case correspondant à votre choix.

Bois Feuillu dur:

- 1 Corde, soit€
Limité à 1 corde par foyer maximum

Bois Résineux:

- 1 Corde, soit.....€
 2 Cordes , soit.....€
Limité à 2 cordes par foyer maximum



Neige : quelques conseils pratiques

Pour la sécurité de tous et le confort des habitants, il est nécessaire de rappeler quelques consignes aux habitants :

* Pour ne pas gêner le travail de déneigement, veillez au **bon stationnement de vos véhicules**, selon les instructions reçues par courrier, notamment ne pas stationner dans la **rue de la Scierie et dans la rue des Bruyères**.

* **Parking Place de Kernilis : stationnement interdit au centre du parking**, afin de laisser libre l'espace nécessaire aux autocars (des panneaux seront installés sur place pour rappel).

* Rue du 3^{ème} Spahis Algériens : le trottoir au-dessus de l'hôtel de la Tête des Faux ne sera

* **Attention : il est interdit et dangereux de faire de la luge sur TOUTES les voiries communales.**

Les déneigeurs ont un parcours défini et s'adaptent aux conditions météorologiques.

RAPPEL :

Les propriétaires ont l'obligation de déneiger les trottoirs devant leur habitation ou commerce, afin de faciliter la circulation de la population.

Il est demandé aux habitants de dégager la neige au maximum **sur le bord du trottoir le long de la route et non perpendiculairement à celle-ci**. En effet, les tas de neige formés perpendiculairement aux trottoirs empêchent les ouvriers communaux de passer avec la fraiseuse et retardent les opérations de déneigement.

Il est aussi rappelé que le déneigement n'a lieu que **si une hauteur de 5 à 10 cm de neige est atteinte**. Cette hauteur limite de déneigement est laissée à l'appréciation des déneigeurs selon le type de neige et l'endroit à déneiger.

On entend par « route déneigée », une route ouverte, mais non dite noire (= le macadam n'est pas forcément visible).

Nous rappelons que le déneigement par la commune est un service rendu aux habitants, et en aucun cas une obligation pour la Municipalité. Le service de déneigement ne fonctionne pas le week-end, sauf chutes de neige exceptionnelles.

Toutes les personnes déneigeant pour le compte de la commune ne doivent pas être accusées pour des dégâts occasionnés sur les piquets qui ne sont pas visibles dans les tas de neige.

Les fils doivent être retirés et les personnes concernées peuvent jalonner (jalons de 2 m) les piquets afin qu'ils soient visibles, pour éviter toute détérioration, mais il est rappelé que l'enlèvement des piquets et fils est l'unique moyen d'éviter une dégradation et de faciliter le travail des déneigeurs.

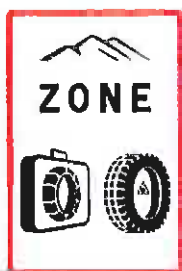
A NOTER :

LES PERSONNES AYANT DES BESOINS PARTICULIERS SONT APPELÉES A SE FAIRE CONNAITRE AUPRES DE LA MAIRIE :

L'équipe municipale compte sur votre bienveillance envers nos agents municipaux et les prestataires privés, qui font toujours leur maximum pour la sécurité et le bien-être de tous. **Un grand merci à eux !**

LOI MONTAGNE 2024 * :

En application du 1er novembre au 31 mars



Equipements obligatoires :

- 4 pneus hiver ou 4 saisons homologués (marqués 3PMSF) symbolisé par un col montagneux à 3 pics

ou

- chaînes ou chaussettes à neige dans le véhicule.



Depuis le 1er novembre 2024, l'utilisation d'autres « pneus neige » seront possibles mais les usagers devront détenir en plus une paire de chaînes à neige ou de chaussettes dans son véhicule pour circuler.

*** Cette obligation concerne tous les habitants, mais aussi les visiteurs : Pensez à avertir les personnes qui viennent vous rendre visite.**



Nous remercions les propriétaires d'hébergements touristiques de bien vouloir transmettre ces informations et consignes à leurs visiteurs !

Les informations principales du Conseil Municipal du vendredi 15 novembre 2024 :

TARIFS DE LOCATION DES LANDES COMMUNALES

Monsieur le Maire indique aux conseillers municipaux que l'indice des fermages, selon l'arrêté ministériel du 17 juillet 2024 pour l'année culturelle 2024-2025 a subi une hausse de 5,23 % par rapport à l'année précédente.

Par ailleurs, Monsieur le Maire indique, que l'arrêté préfectoral du 04 novembre 2024, figure les *minima* et les *maximas* entre lesquels doivent être contenus les fermages ; pour la polyculture (terres et prés), concernant la Montagne Vosgienne, pour les Hautes chaumes, les Landes et les friches les prix se situent entre 1,34 à 47,22 €/ha. Le prix actuel au Bonhomme étant de 18 €/Ha.

A titre de comparaison, La Commune de LAPOUTROIE applique un tarif de 24,50 €/ha pour les pâturages communaux et de 40,80 € pour les prés communaux pour la saison 2023-2024.

Monsieur le Maire propose d'augmenter le prix des locations de landes communales annuel à 19 € par hectare (18,9414 € avec application de la hausse de 5,23 %, arrondis à 19,00 €) et par an, avec toujours le maintien d'un montant de 10 € par an lorsque la surface louée n'atteint pas un hectare.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à 11 voix pour et 1 abstention, approuve.

LOYER DE L'APPARTEMENT SIS 57 RUE DU 3^{ème} SPAHIS ALGERIENS

Monsieur le Maire rappelle que l'appartement se situant au-dessus de l'école maternelle sis 57 Rue du 3^{ème} Spahis Algériens, est loué et que le bail comprend une clause de révision annuelle du montant du loyer selon l'indice de référence des loyers.

Vu l'évolution de l'Indice de Référence des Loyers sur la période du 4^e trimestre 2022 au 3^e trimestre 2024 ;

Le Conseil Municipal, décide de répercuter cette hausse sur le loyer du locataire du logement au-dessus de l'école maternelle, à compter du 1^{er} janvier 2025, et fixe le nouveau montant du loyer à : 396,64 euros/mois (soit + 12,22 euros/mois, soit + 146,63 euros/an)

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2025

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'à l'instar des années précédentes, il lui est proposé de délibérer sur l'attribution des subventions aux associations de la commune pour l'année 2025.

Monsieur le Maire propose de maintenir le montant des subventions allouées en 2024 à hauteur de 260 € par association, et pour les associations ayant fusionnées, de diviser ce montant par le nombre de communes qu'elles regroupent.

Le Conseil Municipal, après délibérations et à l'unanimité, attribue les subventions suivantes aux associations pour l'année 2025 :

ASSOCIATIONS	MONTANTS ATTRIBUES 2025
Amicale des Sapeurs-Pompiers du Bonhomme	260,00 €
Chorale Sainte Cécile (Le Bonhomme et Lapoutroie)	130,00 € (½ x260)
Chemin de Partage	260,00 €
Ski-Club du Bonhomme	260,00 €
Union nationale des combattants du Pays Welche (Labaroche, Lapoutroie, Le Bonhomme et Orbey)	65,00 € (1/4 x 260,00 €)
Joyeux Montagnards - Club du 3 ^{ème} âge du Bonhomme	260,00 €
Comité des Fêtes du Bonhomme	260,00 €
Comité de Jumelage du Bonhomme	260,00 €
A.A.P.P.M.A. Les Truites du Bonhomme	260,00 €
Amicale des donateurs de sang du Bonhomme et Lapoutroie	130,00 € (½ x260)
Associations « Sports et Loisirs du Bonhomme »	260,00 €
ASDM Le Bonhomme	260,00 €
Association Markas	260,00 €
Les Welches Bonhommiens	260,00 €
TOTAL	3.185,00 €

La subvention est conditionnée à l'organisation a minima d'une manifestation dans l'année sur la Commune ouverte au public.

TARIF DE DENEIGEMENT POUR LA SAISON HIVERNALE 2024-2025

Monsieur le Maire rappelle que Messieurs Pascal BARADEL, Gérard CLAUDEPIERRE, Hubert GARNIER et Jacques LAGUIN assurent le déneigement d'une partie de la voirie communale.

Lors de sa réunion « déneigement » du 28 octobre dernier, le comité consultatif a proposé de maintenir le tarif de l'an dernier, soit 95€ HT pour deux raisons : pas de hausse significative du prix du GNR et augmentation de 9,20 % l'an dernier.

Monsieur le Maire propose de suivre l'avis du comité, le Conseil municipal approuve à l'unanimité.

TRANSPORTS LORS DE SORTIES SCOLAIRES : MISSIONS DU VACATAIRE

Par délibération n°DEL_2024_03_04 du 22 mars 2024, le Conseil Municipal a autorisé le recours à un vacataire dans le cadre de la mission de chauffeur de minibus pour la réalisation du trajet aller/retour de l'école de LE BONHOMME vers la Médiathèque de LA-POUTROIE, de manière ponctuelle (environ une fois par mois). Le forfait de 60 €/vacation comprenant le temps de conduite aller/retour ainsi que le temps d'attente sur place a été acté.

A ce jour, il s'avère que le recours à un vacataire pour cette mission était judicieux, mais qu'il est restrictif de ne l'utiliser uniquement pour les sorties à la Médiathèque. En effet, d'autres sorties dans le canton notamment, pourraient être organisées plus aisément si la mission était étendue (Cinéma Le Cercle, échanges entre écoles, etc.). Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal d'étendre les missions actuelles du vacataire à toutes les sorties scolaires et extra-scolaires planifiées par la Directrice de l'école en accord avec l'institutrice du Bonhomme.

VENTE DE MATERIEL COMMUNAL ET PRIX

Deux matériels communaux, qui ne servent plus, pourraient être mis à la vente :
4 pneus hiver HANKOOK WINTER I CEPT dimension 195/65R15 91T achetés pour 262,56 € en décembre 2022, état quasi-neufs.

Le Conseil Municipal décide que ces pneus soient mis en vente au plus offrant, avec un prix plancher à 120 €. Les offres seront reçues pendant un délai de 15 jours, renouvelable à défaut d'offre.

TARIFS DES SECOURS SUR PISTE POUR LA SAISON 2024-2025

Renseignements pris auprès du Syndicat Mixte d'Aménagement pour le site du Lac Blanc, le Conseil Municipal décide du maintien des tarifs de la saison 2023-2024 pour la saison 2024-2025 tels que suit :

Secours sur pistes - Front de neige – Menus soins – Soins au poste de secours	45,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone rapprochée : moins de 1 km du poste de secours	180,00 €
Secours sur pistes - évacuation zone éloignée : plus de 1 km du poste de secours	300,00 €
Secours sur pistes - évacuation hors-pistes *	560,00 €
Secours en motoneige	65,00 €
Secours sur pistes - transport en ambulance	Frais réels ou selon convention
Secours sur pistes – frais de recherche supérieurs à 1 heure, engagés par les services du SMALB	Frais réels

*ces tarifs s'appliquent pour les frais de secours hors-pistes (zone de montagne) situé dans des secteurs éloignés, recherche de nuit, caravane de secours, cascade de glace, etc.

La prochaine réunion du Conseil Municipal
aura lieu le **17 JANVIER 2025** en Salle du Conseil.

Retrouvez l'intégralité des débats et décisions du Conseil, sur www.lebonhomme.fr
ou sur simple demande à la mairie.



CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS

Bonjour à tous les Anciens de notre village du Bonhomme.

Par ce courrier, nous avons le plaisir de vous présenter notre Association.

« **Le CLUB DES JOYEUX MONTAGNARDS** » s'adresse à toutes les personnes de plus de 60 ans qui souhaitent nous rejoindre et que nous accueillerons avec grand plaisir.

Nos Activités :

En premier lieu, Notre Assemblée Générale aura lieu le 15 décembre 2024 à 10H30, A l'Hôtel de la Poste. Elle sera suivie du repas de Noël et de notre traditionnelle remise de cadeaux à tous les membres. (Nous sommes 42 actuellement).

Notre cotisation annuelle est de 23 €, vous donnant accès à toutes nos Activités, dont voici quelques exemples ci-après :

Fête des Rois, Épiphanie le 13 janvier 2025.

Le lundi, Belote, Tarot dans notre local.

Un concours de Belote aura lieu le 12 avril 2025, organisé par nos soins.

Un repas aura lieu à la Graine Johé.

Dès le retour du beau temps, possibilité de jouer à **la pétanque**.

Voici quelques exemples susceptibles de vous intéresser.

Rejoignez-nous, nous serons ravis de vous compter parmi nous.

Pour tous renseignements : Pierrot Trésorier.
au 06 87 22 03 25

ASSOCIATION SPORTS ET LOISIRS

Assemblée générale de la Gym et appel à de nouvelles inscriptions

La section "gym" de l'Association Sports et Loisirs a tenu son assemblée générale mardi 10 décembre à la salle des fêtes. Au programme : séance de gym avec Pauline à 19h, AG à 20h suivie du traditionnel repas de Noël.

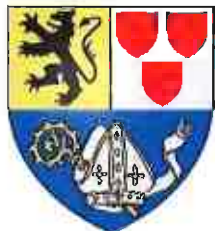
Pour rappel, les inscriptions à la section se font au trimestre (30 € par adulte et 20€ par ado): toute nouvelle inscription sera la bienvenue (bonnes résolutions pour démarrer 2025!).

L'ensemble de l'équipe-gym vous souhaite un **JOYEUX NOEL!**

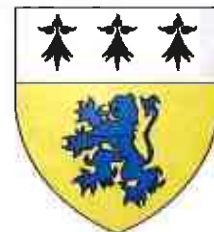


COMITE DE JUMELAGE

Le comité de jumelage vous informe de la venue de nos amis Bretons pour le week-end de l'Ascension (28 mai au 01 juin 2025). Les dates exactes et le programme restent à définir.



COMITÉ DE JUMELAGE LE BONHOMME – KERNILIS



SOIRÉE ANIMÉE COUSCOUS ROYAL

Samedi 15 février 2025

SALLE DES FÊTES DU BONHOMME

A partir de 19 h

28,50 € par personne, comprenant :

Couscous royal - Dessert - Café

Les boissons ne sont pas comprises



Coupon d'inscription à retourner impérativement avant le **dimanche 09 février 2025**, avec le **règlement**, dans la boîte aux lettres de : M. Yves Mathis 7 les Pierres Blanches - 68650 LE BONHOMME (Tél : 06.38.24.87.89)

.....
NOM et Prénom(s) :

Nombre de personnes :x 28,50 €

Total à régler :

3e Spahis Algériens

10 Décembre 1944.

Alors que le Général De Gaulle, en visite en Union Soviétique, rencontrait Staline pour signer le pacte d'alliance et d'assistance mutuelle entre la France et l'URSS, au même moment un régiment français de cavalerie de l'armée d'Afrique sous les ordres du colonel Auguste-Léon Bonjour achève la Libération d'un petit village alsacien après 4 années d'annexion sous la domination du IIIe Reich.

Ce régiment nous est plus connu sous le nom du 3è spahis Algérien. Il est créé officiellement en 1835 avec des éléments ayant déjà participé à la conquête de l'Algérie par la France en 1830. Dès lors, il sera de tous les combats, de toutes les campagnes menées au nom de la France et de son empire colonial, à commencer comme dit précédemment par la conquête même de l'Algérie qui durera jusqu'en 1902 avec la fin de la prise du Sahara.

Viendront ensuite la campagne de Crimée en 1854, la guerre franco-allemande de 1870, la campagne d'Indochine de 1884 à 1889 puis la campagne du Maroc de 1907 à 1913 notamment.

Lors de la Première guerre mondiale, le 3è RSA prend part lors de la bataille de l'Artois en 1914 puis part pour le front d'Orient dans la campagne des Balkans. Il intègrera l'Armée du Levant, l'ensemble des forces françaises stationnant au proche Orient durant l'entre-deux-guerres. Mais c'est surtout durant la Seconde guerre mondiale que le 3è RSA va particulièrement se distinguer.

Au moment de la défaite face à l'Allemagne nazie, une partie du régiment est basée à Tunis pour maintien de l'ordre, puis de 1942 à 1943 séjourne sur la frontière algéro-tunisienne.

Tout s'accélère en 1943, les Alliés ont débarqué en Italie et l'Armée Rouge perce brutalement sur le front de l'est. Le 3è RSA est mobilisé dans la Campagne d'Italie qui aboutira sur la prise de Rome le 2 juin 1944.

Les spahis débarqueront ensuite à Saint-Tropez puis à Toulon le 23 Août, ils iront ensuite combattre dans les Vosges du 4 au 25 décembre. C'est durant cette période donc que le village du Bonhomme sera libéré le 10 décembre 1944.

*"Entreprends sans
crainte et tu réussiras"*



Début 1945, le 3è RSA participe à la défense de Strasbourg, puis franchit le Rhin et atteint la ville de Stuttgart le 22 avril 1945 soit quelques jours avant la fin du conflit, la bataille de Berlin étant déjà engagée côté soviétique. Le 3è régiment de spahis algérien aura subi la perte de 103 hommes entre 1943 et 1945 sur les 1000 et quelques qui le composait.

Après la guerre le 3è RSA est incorporé dans les troupes d'occupation des Forces Françaises en Allemagne et ce jusqu'au 1er Juin 1964 date à laquelle le 3è régiment de spahis Algérien sera dissous pour devenir le 6è régiment de dragons.

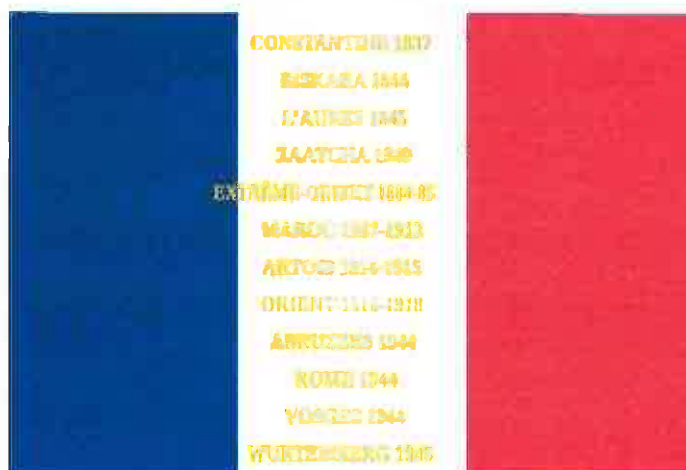
Honorés pour ses faits d'armes durant les deux conflits mondiaux, le 3è RSA est décoré de la Croix de guerre et des Fourragères Françaises. Sur son étendard au drapeau tricolore figure en lettres d'or ses plus grands exploits, du siège de Constantine en 1837 à la bataille du Wurtemberg en 1945.

Au village du Bonhomme le 3è spahis algérien fait évidemment partie du patrimoine historique. Son insigne est présent dans la salle du conseil municipal et la rue principale du village est nommée en sa mémoire.

Pour conclure, voici un petit extrait du chant du régiment des spahis :

*"..Peut être un jour verrez vous dans l'Histoire,
Nos noms inscrits auprès d'illustres noms,
et nos enfants, racontant des histoires,
Comme des héros nous représenteront.."*

Julien Roman.



80e ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DU PAYS WELCHE

Dans le cadre des commémorations de la libération du Pays Welche 1944-2024, l'association UNC du Pays Welche vous propose les mardis de l'histoire au cinéma "Le Cercle" à Orbey., à 20h.

Venez nombreux ! Entrée gratuite. Un panier sera à disposition. L'ensemble des bénéfiques des dons sera reversé aux orphelins et blessés de guerre.



La suite du cycle de conférences :

ATTENTION :

La conférence « Planeurs de combat », initialement prévue le mardi 14 janvier , sera décalée au **mercredi 15 janvier à 20h.**



Claude SCHMITT
Planeurs de combat
un concept opérationnel révolutionnaire de l'art et des sciences de la guerre





NOUS AVONS RENDEZ-VOUS AVEC L'HISTOIRE
Mercredi 15 janvier 2025 à 20h00
cinéma Le CERCLE à ORBEY

Entrée libre. Un plateau sera à disposition. Le montant collecté sera reversé aux orphelins et blessés des Armées.







Ils étaient les seuls aviateurs pendant la seconde guerre mondiale qui n'avaient pas de moteurs, pas de parachutes et pas de seconde chance
Général WILLIAM.C.WESTMORELAND

Les planeurs de combat, des aérodynes utilisés un court espace de temps lors de la 2^e Guerre Mondiale, pour mener des assauts audacieux et déposer sur les champs de bataille des combattants et des tonnes d'équipements par planeurs cargo.

Les pilotes des planeurs d'assaut ont été les fers de lance des principales opérations du 3^e Reich et des forces alliées.

Conférence du programme du 80^e anniversaire de la libération du Pays Welche qui a obtenu le LABEL MISSION LIBERATION de l'État

A venir ensuite ::

- Le mardi 7 mars 2025 :
« Les sœurs de guerre », par Monsieur Eric KERSCH
- Le mardi 25 mars 2025 : « La gendarmerie durant la seconde guerre mondiale : entre ombre et lumière », par le Général Hervé RENAUD



La Libération du Bonhomme

A l'occasion du 80e anniversaire de la Libération du village, des recherches d'archives ont été effectuées par quelques élus à la Mairie.

Un fascinant livret, réalisé par M. Yves FLORANCE il y a 20 ans, pour les 60 ans de la Libération du village, a été retrouvé.

De nombreuses photos d'archives ainsi que des témoignages impressionnants d'habitants du Bonhomme, ont pu en être tirés et exposés le temps d'un après-midi, le samedi 7 décembre, dans la salle des fêtes.

Les visiteurs ont été accueillis par les élus organisateurs et ont pu passer un agréable moment d'échanges et de partage dans la salle des fêtes.



LE LIVRET EST A VOTRE DISPOSITION
EN MAIRIE POUR CONSULTATION,
ET DES COPIES POURRONT ETRE
REALISEES POUR LES HABITANTS
DU BONHOMME QUI EN FERAIENT
LA DEMANDE.

N'HESITEZ PAS A VENIR EN MAIRIE
A CE SUJET.

FETES DE SAINT NICOLAS ET NOEL

La Saint Nicolas fêtée à l'école !

St Nicolas est venu rencontrer les enfants du Bonhomme vers 9h30 ce vendredi 6 décembre.

Les enfants ont chanté un joli chant en son honneur et ont promis d'être sages durant l'année scolaire !!!

Ensuite ils se sont rendus à la boulangerie du village « L'Ancienne » pour confectionner des Mannalas, toujours dans la bonne humeur !

La cuisson fut finalisée courant de l'après midi le temps de laisser monter la pâte, puis St Nicolas a été accueilli à la boulangerie « L'Ancienne », où un chocolat chaud lui a été offert ainsi qu'un Mannala.



Retour sur le marché de Noël

Malgré une météo capricieuse samedi 7 décembre, les Welches Bonhommiens avaient organisé leur désormais traditionnel Marché de Noël rue de la Scierie.

Comme à l'accoutumée, de jolis stands locaux, du bon vin chaud, de quoi se restaurer et un grand feu, qui a permis à tout le monde de se réchauffer sur place et de profiter de la soirée dans la joie et la bonne humeur !



Les Harmonies réunies
CONCORDIA DE LAPOUTROIE et
musique Sainte-Cécile de Sigolsheim

vous invitent à leur concert de Noël

Noël Baroque

avec la participation de l'ensemble à cordes de l'EMVK

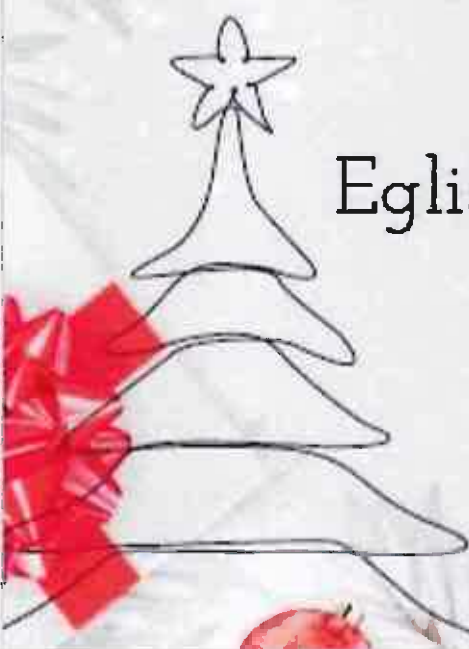
Samedi

21 DÉCEMBRE 2024

20H30

Eglise de Lapoutroie

Entré libre- Plateau



QUI sommes NOUS?

+ 150 Domaines De compétences

Fonctionnaire territorial communal ou intercommunal ayant pour principale mission la surveillance et la protection du milieu rural, le garde champêtre appartient à la filière sécurité et au cadre d'emploi dit de « police municipale » qui comprend les agents de police municipale et les gardes champêtres.

1 Missions

Sous l'autorité des Maires, les Gardes Champêtres de la Brigade Verte interviennent essentiellement pour les missions suivantes :

- Surveiller les forêts et les voies.
- Faire appliquer les règlements de police et de circulation.
- Contrôler les activités de chasse et de pêche.
- Gérer les animaux en errance.
- Lutter contre la pollution, les feux, les bruits et les nuisances diverses.
- Eviter les constructions sans permis et les infractions au Plan Local d'Urbanisme (PLU).

2 13 508 Interventions

- 24 % animaux domestiques
- 14 % faunes sauvages
- 22 % préservation environnement
- 21 % environnement et déchets
- 30 % divers

3 3641 procédures

- 3328 PV et rapports
- 463 comptes rendus

4 Budget

4,5 Millions budget global de fonctionnement dont 30% charge du personnel

5 Flotte

- 24 chevaux
- 30 aine de véhicules
- 20 aine de VAE et VTT

6 Personnel

- 65 gardes
- 20 assistants gardes
- 7 équipe direction et administrative
- 3 service démonstration

12 postes

Création de la Brigade verte

En 1989 le président du conseil départemental du Haut-Rhin, Henri Goetschy, crée la **Brigade verte**. 306 communes sont désormais adhérentes.

Syndicat mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux :

92, rue du Maréchal de Lattre de Tassigny 68360 Sultz

A votre écoute 7J/7 : 03 89 74 84 04

contact@brigade-verte.fr



LE RISQUE RADON :

Campagne de mesures du radon dans les habita-



La présence de radon dans son habitation peut être nocive pour la santé!

Le radon c'est quoi ?

Il s'agit d'un gaz naturel radioactif incolore et inodore qui se trouve naturellement dans les roches des massifs anciens.

Il est présent partout, surtout dans les sous-sols granitiques et volcaniques, notamment en Bretagne, Vosges, Centre de la France, Corse, Rhône-Alpes. Produit dans l'écorce terrestre, il est un descendant de l'uranium.

Ce potentiel radon du sous-sol a permis de déterminer une carte des communes du Grand Est en trois zones : zone 1 (potentiel faible), zone 2 (potentiel faible avec facteurs géologiques), zone 3 (potentiel élevé).

Il a tendance à s'accumuler dans les espaces clos, ce qui, sous l'effet de la chaleur, conduit à une dilatation de l'air et favorise l'entrée du radon (par aspiration) depuis les parties basses des bâtiments.

Les effets du radon sur la santé

Le radon est reconnu cancérigène certain (groupe 1) par le CIRC pour les poumons depuis 1987.



En France le radon est la deuxième cause de cancer du poumon après le tabac. Le risque est d'autant plus grand que l'exposition est longue et les concentrations élevées. Ce risque augmente pour les fumeurs et peut être multiplié par 20.

Comment le radon s'accumule-t-il dans les bâtiments ?

Depuis le sous-sol, le radon remonte à la surface par les galeries souterraines et la porosité du sol, puis, entre dans les bâtiments par les différents défauts d'étanchéité (passages de canalisation, fissures dans les dalles, joints non étanches, ...).

Des concentrations élevées peuvent alors être observées et présenter un risque pour la santé des occupants du logement.

Le radon s'accumule dans des endroits clos et peu ventilés comme : les vides sanitaires... ou les caves. Il pénètre dans la partie habitée par les fissures du sol et des murs, les joints de parois, les portes et trappes ou encore les équipements sanitaires.

Comment réduire sa concentration ?

Pour réduire les concentrations de radon dans l'habitat, il existe des techniques visant à limiter son entrée dans le bâtiment et à l'évacuer :

* La mise en dépression du sous-sol

Cela permet d'inverser le rapport des pressions et d'empêcher que le radon ne pénètre dans le bâtiment. L'évacuation du radon se fait à l'extérieur, en prenant soin de le rejeter au-dessus des ouvrants du bâtiment.



* L'aération des bâtiments

10 minutes par jour, hiver comme été, en ouvrant les fenêtres et en créant un bon courant d'air permet de renouveler l'air intérieur et de réduire la concentration des polluants dans son logement.

Ces recommandations s'appliquent également pour le radon et permettent de diminuer l'exposition des occupants.



Comment contrôler la présence de radon chez soi ?

La mesure du radon peut être réalisée directement par l'occupant en se procurant des dosimètres. Il est alors nécessaire de disposer les dosimètres pendant deux mois au moins durant la période hivernale (entre septembre et fin avril) et de ne pas modifier les habitudes d'occupation des lieux pendant la période de mesure.

CÉRÉMONIE DES VŒUX 2025 :



Pour démarrer l'année en beauté, les élus
vous convient à la traditionnelle

Cérémonie des vœux le vendredi 10 janvier 2025

à partir de 18h30, dans la salle des fêtes.

TALON A REMETTRE EN MAIRIE avant le 5 janvier 2025 :

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

NOMBRE D'ADULTES :

NOMBRE D'ENFANTS :

Directrice de la rédaction : Christine MORO adjointe, Cynthia Straub,
adjointe administrative pour la mise en forme, impression,
Directeur de la publication : Frédéric PERRIN Maire

 www.lebonhomme.fr
 mairie-le-bonhomme@wanadoo.fr
 03 89 47 51 03